PROCÈS VERBAL
Conseil Municipal du 15 mars 2023 (19h00)

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 09 mars 2023 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. CHEVRIER Philippe, M. MONNEREAU Patrick, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. RENARD Roger, M. BIGOT Mickaël, M. FAVAUDON Dominique, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte

Étaient absents excusés : M. CHOTEAU Philippe (donne pouvoir à M. CHEVRIER Philippe), Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie (donne pouvoir à M. MONNEREAU Patrick), M. BALDASSARI Henri (donne pouvoir à M. BRUNET Elisée)

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2023

1 COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de vidéo protection sur la Commune de La Brée les Bains
Approbation du rapport de consultation et de la procédure – Choix du Titulaire du marché – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec la société CTV, 7 allée de la Biboire Zone Activité Beaupuy 3 - Mouilleron le Captif - 85003 LA ROCHE SUR YON Cedex
2 INTERCOMMUNALITÉ – Communauté de communes de l'île d'Oléron – Renouvellement de la Convention pour la mise à disposition d'un Conseiller Numérique de Proximité
3 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGE – Approbation du rapport rendu par la commission de concession – choix du titulaire du contrat de concession du club de plage – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession pour l'exploitation d'un service de club de plage « Les Petits Goélands »
4 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat d'occupation du domaine public – Exploitation d'un stand de location de stand up paddle – Approbation du rapport rendu par la commission marché – choix du titulaire du contrat d'occupation du domaine public stand up paddle – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle Allée de la Digue

Compte rendu des décisions du Maire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2023

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

01 COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de vidéo protection sur la Commune de La Brée les Bains. Approbation du rapport de consultation et de la procédure – Choix du Titulaire du marché – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec la société CTV, 7 allée de la Biboire Zone Activité Beaupuy 3 - Mouilleron le Captif - 85003 LA ROCHE SUR YON Cedex

Par délibération n°03 du 18 janvier 2023 le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2023 pour l'opération de vidéo protection. La commission départementale, réunie en date du 06 mars 2023, a émis un avis favorable sur l'ensemble du dispositif présenté par la Commune.
Pour la réalisation des travaux de vidéo protection, la Commune a décidé de recourir à un prestataire extérieur. Un appel public à publicité adaptée a été envoyé le 19 décembre 2022 sur les sites www.marches-securises.fr et www.labreelesbains.com.
La Commission MAPA réunie en date du 19 janvier 2023 puis du 23 janvier 2023 propose d'attribuer le marché à la société CTV, 7 allée de la Biboire Zone Activité Beaupuy 3 - Mouilleron le Captif - 85003 LA ROCHE SUR YON Cedex, cette dernière présentant l'offre la plus avantageuse.

Considérant le rapport d'analyse des offres qui lui a été adressé en date du 23 février 2023, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de vidéo protection de la Commune de La Brée les Bains,
- **APPROUVE** l'avis de la Commission MAPA, résultant de l'analyse des offres et du classement notifié au rapport d'analyse de jugement des offres du 23 janvier 2023 proposant d'attribuer le marché à la société CTV, 7 allée de la Biboire Zone Activité Beaupuy 3 - Mouilleron le Captif - 85003 LA ROCHE SUR YON Cedex,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la société CTV, pour un montant de 59 960,60€ HT et à accomplir toutes les formalités en résultant,
- **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Commune de l'exercice en cours.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

02 INTERCOMMUNALITÉ – Communauté de communes de l'île d'Oléron – Renouvellement de la Convention pour la mise à disposition d'un Conseiller Numérique de Proximité

Par délibération n°05 le Conseil Municipal du 25 février 2020 a approuvé les modalités de mise à disposition d'un conseiller numérique de proximité par Soluris aux 8 communes de l'île ainsi qu'à l'EPCI.
L'expérimentation de mutualisation numérique a été menée entre les collectivités de l'île d'Oléron (communes et communauté de communes) avec Soluris entre 2020 et 2022.
La démarche a notamment permis de recruter un technicien dédié aux collectivités de l'île (le « Conseiller numérique de proximité ») et d'organiser divers évènements en lien avec le développement du numérique dans les collectivités.
Cette expérimentation a fait l'objet d'une évaluation positive de l'ensemble des parties prenantes. Il est aujourd'hui prévu de renouveler cette démarche afin d'une part de poursuivre l'accompagnement quotidien de proximité et d'autre part d'accompagner l'essor de projets numériques sur le territoire de l'île d'Oléron.

Aussi, par délibération n°05 le Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 a approuvé le renouvellement de cette mise à disposition pour la période 2023-2027 par convention.

Considérant la convention passée avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron jointe, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et APPROUVE** du renouvellement de la Convention pour la mise à disposition d'un Conseiller Numérique de Proximité passée entre la Communauté de Communes et Soluris pour la période 2023-2027,
- **AUTORISE** le versement de la part communale telle que présentée ci-dessous :

Coût annuel réparti			
Communes	Nombre d'utilisateurs	% de répartition du coût annuel	Coût réparti
Dolus d'Oléron	16	14%	3 820€
Le Grand Village plage	7	6%	1 671€
La Brée les bains	12	11%	2 865€
Le château d'Oléron	20	18%	4 775€
Saint Denis d'Oléron	16	14%	3 820€
Saint Georges d'Oléron	20	18%	4 775€
Saint Pierre d'Oléron	10	9%	2 387€
Saint Trojan les bains	10	9%	2 387€
	111	50%	26 500€
	Cdc de l'Ile d'Oléron	50%	26 500€
		100%	**53 000€**

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la Commune,

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	**13**	**Voix**	**Unanimité**
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

03 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGE – Approbation du rapport rendu par la commission de concession – choix du titulaire du contrat de concession du club de plage – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession pour l'exploitation d'un service de club de plage « Les Petits Goélands »

Il a été décidé par délibération n°03 du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 d'engager une procédure d'appel d'offres pour recourir à un prestataire extérieur afin d'assurer la tenue de l'exploitation d'un club de plage avec animation pour les enfants de 3 à 12 ans. Ceci en vue d'offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation et d'assurer l'attractivité de la plage.
Ce contrat de concession est valable pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 inclus.
La procédure de mise en concurrence clôturée, la Commission de concession réunie en date du 23 février 2023 puis du 02 mars 2023 a rendu son rapport, transmis aux membres du Conseil municipal le même jour. Elle a émis un avis favorable à l'attribution du contrat de concession à l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, cette dernière présentant l'unique offre et étant jugée très satisfaisante.

Aussi, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avis de la Commission de concession, résultant de l'analyse des offres et du classement notifié inscrits au rapport du 02 mars 2023 attribuant le contrat à l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et à accomplir toutes les formalités en résultant avec l'entreprise ANIM E MOTION Richard FLEURY,
- **DIT** que le contrat de concession est conclu pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 inclus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	**13**	**Voix**	**Unanimité**
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

04 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat d'occupation du domaine public – Exploitation d'un stand de location de stand up paddles – Approbation du rapport rendu par la commission marché MAPA – choix du titulaire du contrat d'occupation du domaine public stand up paddles – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddles Allée de la Digue

Il a été décidé par délibération n°02 du Conseil Municipal du 18 janvier 2023 d'engager une procédure d'appel d'offres pour recourir à un prestataire extérieur afin d'assurer la tenue de l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle. Ceci en vue d'offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation et d'assurer une diversité des activités.
Ce contrat d'occupation du domaine public est valable pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 inclus.
La procédure de mise en concurrence clôturée, la Commission marché MAPA réunie en date du 23 février 2023 puis du 02 mars 2023 a rendu son rapport, transmis aux membres du Conseil municipal le même jour. Elle a émis un avis favorable à l'attribution du contrat d'occupation du domaine public à l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, cette dernière présentant l'unique offre et ayant été jugée satisfaisante. Aussi, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avis de la Commission marché MAPA, résultant de l'analyse des offres et du classement notifié inscrits au rapport du 02 mars 2023 attribuant le marché à l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'occupation et à accomplir toutes les formalités en résultant avec l'entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury,
- **DIT** que le contrat d'occupation du domaine public est conclu pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 inclus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	**13**	**Voix**	**Unanimité**
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Levée de séance : 19h10

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 12/04/2023

Le secrétaire de séance

M. Didier BLANCKAERT

Le Maire

MAIRIE DE LA BRÉE-LES-BAINS 17 - Charente-Mme

M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 14.04.2023